

GT CSAR CCRF du 21 mai 2024 Prime JOP, le braquage !

*Un groupe de travail à l'ordre du jour chargé et qui n'a pu être épuisé (comme d'habitude) en présence constante de la Directrice Générale (ce qui est nouveau)
Avec une fois de plus les conséquences des mesures gouvernementales plus ou moins réfléchies... en particulier les primes JOP, où l'Administration fait fort, mais aussi quelques mesures destinées à « libérer » des entreprises des administrations de contrôle.
Pour le ministère, en matière de JO, l'essentiel est de participer...*

1. **Actualité JOP : Prime, attention arnaque !**

La note DG est enfin sortie le 21 mai 2024, jour du GT consacré à ce sujet. Wahou ! Le gouvernement est trop bon, mais risque plus de décrocher l'or olympique aux épreuves de tweetage compulsif que de la rigueur dans le travail...

Pour **solidaires**, si la diffusion de la note est une bonne chose, on ne peut que dénoncer son caractère (trèèè) tardif. Trop tardif bien sûr. Et évidemment, c'est encore un mauvais coup porté aux collègues.

Hold up sur la prime JOP

L'Administration en charge de lutter contre les fraudes et autres tromperies n'hésite pas à arnaquer les collègues : alors que la DGAFP prévoyait 3 paliers de prime allant de 500 à 1500 €, la DG ne prévoit plus que deux niveaux de « majorations exceptionnelles » :

Note DGAFP	Note DGCCRF
500 € : situations d'accroissement temporaire d'activité conduisant notamment à une contrainte ponctuelle sur la prise de jours des congés à certaines dates de la période du 14 juillet au 16 août 2024 ou, pour les personnels mobilisés par l'organisation des jeux paralympiques, du 5 août au 8 septembre ;	500 € « dès lors que la mise en œuvre [des] plans de contrôle induirait un accroissement temporaire d'activités impliquant une contrainte ponctuelle sur la prise de jours de congés, sur la période du 14 juillet au 16 août ou du 5 août au 8 septembre ». Et encore est-il écrit « cette sujétion pourra donner lieu » et pas « donnera lieu ».
1 000 € : situations d'accroissement temporaire d'activité conduisant à une contrainte soutenue (au-delà de deux semaines) sur la prise des congés au cours de la période du 14 juillet au 16 août 2024, ou, pour les personnels mobilisés par l'organisation des jeux paralympiques du 5 août au 8 septembre ;	1000 € « si la contrainte est soutenue (au-delà de deux semaines) sur la prise de jours de congés au cours de la période du 14 juillet au 16 août ou du 5 août au 8 septembre ». Etant précisé que « Cette situation caractérisée par un accroissement significatif de l'activité ne devrait concerner que les départements hébergeant un nombre important d'épreuves olympiques ».
1 500 € : mobilisation particulièrement élevée, dans la durée, ayant pour conséquence une forte limitation du nombre de jours de congés à partir de mi-juin et jusqu'à mi-septembre 2024. »	Rubrique envolée, disparue, éparpillée façon puzzle... Alors que ce niveau existait bien dans la note MASA du 5 avril 2004.

Le ministère impose la rigueur

La Directrice Générale a justifié le « traitement » des personnels CCRF par un souci de cohérence avec ce qui a été prévu par la DGAFP et par une « équité de traitement » (sans répondre à la question : équité avec qui ?).

Pourquoi ne pas avoir repris l'intégralité des dispositions de la note DGAFP alors ? Hé bien, le cabinet du ministre a décidé que les agent-es CCRF subiraient cet été une contrainte soutenue mais pas intense, ne justifiant donc pas l'attribution de la tranche à 1 500 € de l'indemnité JOP...

Il n'y a pas de petites économies, ni de grande trahison... Tout le cynisme de l'Administration se dévoile enfin, avec la communication de la « règle du jeu » quand la partie est presque finie... histoire qu'il n'y ait que des perdant-es.

Plus que le montant des indemnités, pour **solidaires** ce qui est aberrant et inacceptable c'est d'avoir permis aux cheffailons de pourrir les congés de nombreux collègues en mettant en avant une contrepartie qui finalement n'existera pas ou si peu. Ni Bercy ni la DG ne se sont intéressés à ce qui se passait dans les DDI pour protéger les collègues, par contre les mêmes sont capables aujourd'hui de dire qu'il ne s'y passe rien...

La Directrice Générale consent vouloir faire preuve de vigilance sur l'ajustement de plans de contrôle... Doit-on s'attendre à la prochaine réunion à l'excuse habituelle sur l'impossibilité pour la DG de faire respecter ses consignes dans les DDI ? Ce ne serait ni la première ni la dernière fois.

Parce que quand on lit la note DG, point de trace de fermeté, de consignes strictes, ni même de consignes tout simplement claires. Il faudra se débrouiller avec « *En cohérence avec les orientations nationales, les services déconcentrés placés sous l'autorité des préfets mettent en place une stratégie de contrôle et une organisation adaptée aux enjeux sur leur territoire, permettant d'organiser les missions et la continuité de l'activité pendant les JOP.* » Pas trop violent..., il ne faut pas froisser les préfet-es.

Bénéficiaires de la prime : la peau de chagrin !

Il n'y a pas que le montant à la baisse de la prime JOP qui va faire grincer des dents, le nombre de bénéficiaires aussi sera restreint.

Car pour la Directrice Générale, ne seront concernés qu'environ 350 agents. Et encore : pour la tranche haute ne seraient concernés que Paris et la Seine-Saint-Denis, ainsi que quelques agents isolés dans les autres départements accueillant des épreuves ou, le cas échéant, en Centrale.

solidaires a dénoncé cette vision exiguë de la situation en rappelant que d'autres départements étaient concernés.

Enfin, tout n'est pas perdu, la DG est bien bonne, les éventuelles astreintes pourront se cumuler avec les indemnités. Mais comme c'est gentil !

Quelles suites ?

Faut-il oublier la sur-mobilisation générale, les congés bloqués un peu partout (et parfois seulement sur des consignes données oralement), mais aussi les annonces de Bruno Le Maire et Olivia Grégoire sur les nombreux contrôles de la DGCCRF auxquelles se sont ajoutées un peu partout les demandes locales plus ou moins justifiées. Que nenni !

solidaires a demandé que le fichier « grille de mobilisation JOP » listant les collègues bénéficiaires de la prime JOP soit abordé dans les instances locales. Voilà qui promet du sport !

solidaires sera aux côtés des collègues qui défendront leurs droits et ajusteront l'équité de traitement entre les contraintes subies et les contreparties y afférentes. Encore deux mois avant l'ouverture des Jeux... ça laisse du temps !

2. **Annonces de la Ministre en date du 3 mai 2024 (conférence de presse DGCCRF) :**

La communication d'Olivia Grégoire... Ce n'est plus de la gouvernance, c'est du stand-up ! Place à l'impro et aux effets d'annonces. Cette fois, c'était la « fusion » de Signal conso et ReponseConso, et les stages en entreprises des personnels CCRF. Tout un programme !

Évolutions de Signal-conso et de Réponse-conso

Coluche, Desproges, Olivia Grégoire... Le mieux avec les immenses artistes, c'est de leur laisser la parole. Ainsi, concernant SIGNAL CONSO : *« J'ai demandé à la DGCCRF de travailler à un dispositif simple qui doit conduire à informer spontanément un consommateur soucieux de la sécurité des produits qu'il achète régulièrement. Je pense notamment aux jeunes parents qui souhaiteraient être informés en cas d'alertes sur l'alimentation infantile. »*

Pour **solidaires**, il est hallucinant qu'Olivia GREGOIRE, qui ne « s'intéresse » à la DGCCRF que quand elle peut se faire mousser, utilise l'exemple des laits infantiles alors que la sécurité sanitaire des aliments n'est plus dans le champ de compétence de la DGCCRF ! Il est vrai que la DGCCRF n'est rattachée (pour notre plus grand malheur) au maroquin d'Olivia GREGOIRE que depuis deux ans (misère, on a l'impression que ça en fait au moins le triple).

Concernant ReponseConco, laissons encore la parole à Olivia G. (dont nous tairons désormais le nom afin de ne pas l'accabler) :

- *« Je vous annonce que REPONSE CONSO sera intégrée à SIGNAL CONSO pour déjà plus de simplicité et surtout pour mieux répondre aux questions de consommateurs. »* C'est plus ou moins déjà le cas... Encore un effort
- *« Cette petite révolution permettra d'augmenter considérablement la qualité et la quantité de réponses que la DGCCRF apportera au consommateur. »* Belle reconnaissance du travail des équipes de REPONSE CONSO... Nos collègues apprécieront !

Restait donc à la Directrice Générale d'assurer le SAV de la ministre. Pas d'annonce fracassante, mais un mot pour ReponseConso (« *Les collègues font un très bon travail* ») et la promesse de travailler sur une feuille de route pour offrir aux consommateurs et consommatrices « quelque chose de plus abouti ». Qu'en termes choisis ces choses-là sont dites !

Pour Signal Conso, les rappels de produits seraient mis davantage en évidence, un système de notification pourrait être mis en place, et de fiches pratiques ou des rubriques d'actualité pourraient être intégrées.

Pour ReponseConso, la difficulté consiste à augmenter la capacité de réponse sans augmenter la pression sur les effectifs présents qui ne sont pas amenés à augmenter. La DG place ses espoirs dans Albert, le nouvel outil d'IA (intelligence artificielle) générative mis en place par le département Etalab de la DINUM (Direction Interministérielle du Numérique). Pour **solidaires**, attention que la mise au point et le recours à l'IA ne génèrent pas une surcharge de travail pour les collègues de ReponseConso ! Le précédent de la tentative de mise en place d'un robot doit servir d'exemple...

L'évocation de l'IA a permis à **solidaires** de pointer du doigt la problématique de l'illectronisme et de rappeler que les approches, accueil physique et réponses à distance, devraient coexister pour assurer le meilleur service public à nos concitoyen-nes !

3. **Stages en entreprise : coup de pression sur les administrations de contrôle !**

Encore une belle décision gouvernementale, contenue dans le « Plan d'action : Simplification » (*voir encadré page suivante*) : l'obligation pour les fonctionnaires stagiaires de « découvrir » le monde de l'entreprise.

Encore un beau numéro de déminage de la Directrice Générale, la mesure ne suscitant pas, pour dire les choses pudiquement, l'enthousiasme syndical. D'autant que de tels stages se faisaient il y a une vingtaine d'années et ont été abandonnés !

Les arguments contre de tels stages sont nombreux, et à vrai dire, la DG semble moins préoccupée par la volonté de convaincre de l'utilité de la mesure que d'en limiter la portée.

La DG s'engage à avancer avec l'École pour revenir vers les organisations syndicales (OS), une fois le sujet défriché... Il faut déjà savoir quand de tels stages se feront (peut-être pendant le stage pratique), leur durée (peut-être pourrait-elle se limiter à une journée) et qui aura la joie de trouver les entreprises volontaires (probablement les pôles C ou DD ?)

Une fois de plus, le gouvernement décide sans travailler son sujet, sans concertation (avec les administrations, on ne parle même pas des OS), en se disant que l'intendance suivra...

« Plan d'action : Simplification ! » de Bruno Le Maire : Danger, lecture classée X !

Bercy, c'est un peu la ligue des talents du gouvernement ! Après l'humour, la littérature (réservé à un public averti). Un peu d'idéologie avec ce « plan » de Bruno Le Maire qui a évoqué la DGCCRF dans le dossier de presse communiqué le 24 avril dernier :

<https://presse.economie.gouv.fr/plan-daction-simplification/>

Une lecture que **Solidaires** recommande, non pour le style (avec Le Maire, on a l'habitude), mais pour sa tonalité versant parfois dans le populisme poujadiste... Morceaux choisis.

« Le poids de la norme » : le grand bluff !

- **page 8** : « LE POIDS DE LA NORME

400 000 c'est le nombre de normes applicables en France :

- Code du travail : 11 176 articles, +224 % depuis 2002 (600 articles en 1973) ;
- Code de commerce : 7 008 articles, +365 % depuis 2002 ;
- Code de l'environnement : 6 898 articles, +689 % depuis 2002 ;
- Code de la consommation : 2 105 articles, +333 % depuis 2002. »

Petit rappel, l'augmentation du nombre d'articles du Code de la consommation est due à la codification des textes ... ce qui est une mesure de simplification à droit constant. Il faut comparer, ce qui est comparable et ne pas amalgamer ce qui arrange la com gouvernementale !

Bien souvent, le texte réglementaire est simple mais ce sont toutes les exceptions ou dérogations demandées par les lobbies et souvent les professionnels qui viennent complexifier les choses.

Solidaires s'interroge donc : les propositions gouvernementales tiennent-elles de la manipulation cynique ou de l'ignorance crasse ?

- **Page 8 toujours** : « Au moins 3 % du PIB soit 84 Md€4 c'est le coût annuel que représente l'excès de normes en France ».

Mazette ! Mais on peine à trouver l'origine des chiffres et la méthode de calcul. Comme d'habitude, le gouvernement fait des annonces démagogiques sans plus de justificatifs.

Sans oublier que ce sont souvent les professionnels qui demandent des normes communes pour savoir comment se positionner sur les marchés.

« Accompagner pour moins sanctionner » :

- **page 24** : Développer les visites de conformité et l'offre de conseil

« La Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF), s'inscrivant dans le principe d'une relation de confiance, expérimentera en 2025 un dispositif de visite de conformité ciblée sur les TPE nouvellement créées. ».

Solidaires l'a déjà dit et redit, la DGCCRF ne peut être juge et partie et le gouvernement ne mesure pas les difficultés et risques liés à la mise en place de cet « accompagnement ».

Comme dit à plusieurs reprises lors des discussions sur le plan stratégique, les mesures pédagogiques et d'accompagnement des TPME existent déjà et sont souvent utilisées. Il existe un ITEM demande d'information dans SORA et ce n'est pas pour rien (réponses à des demandes d'avis sur des projets d'étiquetage ou les conditions d'application de la réglementation, avertissement...).

- **Page 27** : Rendre obligatoire un stage en entreprise pour les agents en charge du contrôle

- « La formation des agents en charge de contrôles intégrera systématiquement un module lié à la relation de confiance et un stage en entreprise obligatoire. »

Comment contrôler sereinement une entreprise dans laquelle on envoie nos collègues stagiaires faire une période d'observation ?

- « En parallèle, seront organisées des formations communes des dirigeants dans les administrations de contrôles, sur la relation de confiance et la mise en œuvre du droit à l'erreur, intégrant des ateliers d'échanges de pratiques. »

Formation obligatoire pour les dirigeants d'entreprise ? En voilà une belle simplification ! L'État a-t-il les moyens de ses ambitions ? **Solidaires** ne le pense pas !

Il y en a qui décidément osent tout...